

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE

CASH 1^{er} décembre – 10h à 12h



PROPOSITIONS de l'ANEB - 1/5

- Nous partageons la plupart des freins identifiés
- Nous nous félicitons de la plupart des objectifs fixés et actions engagées
- Néanmoins, il nous semble que les conditions de déclinaisons et de mise en œuvre opérationnelle des objectifs déjà identifiés doivent être précisées (qui, quand, comment, avec quels moyens).

- En ce qui nous concerne, nous avons identifiés **7 propositions concrètes prioritaires répondant aux principaux freins que nous avons identifiés,** à savoir :
- l'incohérence de l'échelle d'intervention et le manque d'articulation entre actions de gestion et mesures de crise,
- des actions de l'Etat et des collectivités qui ne sont pas suffisamment en synergie, voire contradictoire,
- un fort besoin d'accompagnement des élus locaux,
- une carence d'explication (sens des décisions) et de communication sur les choix faits et actions à mener.



PROPOSITIONS de l'ANEB - 2/5

Les propositions s'organisent autour de l'objectif d'une gestion en bien commun qui est indispensable quand il y a rivalité, et autour de 2 objectifs principaux :

- 1 Avoir une organisation à la bonne échelle celle du bassin lisible et unique (Etat et collectivités)
- 2 Accompagner la décision et la mise en œuvre des décisions

En effet, une réduction des conflits potentiels nécessite :

- Une meilleure connaissance (actuelle et prospective), et le partage de cette connaissance
- Une prise de décisions collective avec des méthodes lisibles
- Un **respect des décisions prises** (contrôles priorisés et mesures de restrictions et dé**rogations** cohérentes avec les objectifs, ...), modèle financier en appui aux projets partagés, ...



Même s'il ne sont pas évités, ils pourront être dans tous les cas être mieux gérés si ces éléments sont mis en place.

PROPOSITIONS de l'ANEB – 3/5

1 – Avoir une organisation à <u>la bonne échelle – celle du bassin – lisible et unique (pour l'Etat</u> et les collectivités)

P1 / L'Etat et les EPTB (EPAGE s'il n'y a pas d'EPTB) établissent d'ici à l'été prochain un schéma d'organisation de la crise à l'échelle du bassin (bassin opérationnel), en s'appuyant sur les CLE (inter-CLE pour les fleuves/grandes rivières) le cas échéant - qui doivent être les lieux centraux de planification et d'organisation de la gestion. L'organisation devra permettra de mettre en synergie la gestion structurelle et la gestion de crise.

P2 / Lorsque les CLE ne sont pas en place, réunir des instances sur les mêmes bases d'organisation, aux échelles adaptées à une gestion globale de l'eau et prenant en compte les périmètres de gestion existants tels que ceux des établissements publics de bassin le cas échéant.



PROPOSTIONS de l'ANEB – 4/5

2 – <u>Accompagnement des acteurs des territoires renforcé</u>: information, communication, aide à la décision

P3 / Développer la connaissance fine du territoire, les prospectives, et la mise à disposition partagée de cette connaissance auprès de tous les acteurs, notamment via la CLE et autres instances aux échelles inter-CLE de même nature ; les Etablissements publics de bassin sont les acteurs qui répondent à cet objectif par nature.

P4 / Mettre en place une cellule d'information et de communication pilotée par l'Etat et les EPTB, qui associe toutes les collectivités et les corps intermédiaires qui peuvent y contribuer.

P5 / Déployer les CLE avec des missions renforcées de gestion en bien commun, et les SAGE qui deviennent des outils au service des acteurs du bassin de planification. Déployer les etablissements publics de bassin, en appui aux objectifs et décisions des CLE, outils au service des différents niveaux de collectivités (Bloc communal, département, région). Pour cela, une commission de coopération par bassin sera mise en place sur chaque Grand bassin, réunissant Bassinversant.org



PROPOSTIONS de l'ANEB - 5/5

De manière transversale, assurer un financement équitable, pérenne et suffisant pour les missions d'expertise et d'animation territoriale, essentielle pour développer les prises de décisions partagées, et pour les projets d'intérêt commun portés par les établissements publics de bassin

P6 / un financement fléché pour les Etablissements publics de bassin pour assurer l'animation et l'expertise en appui aux CLE, à la planification et à la programmation d'intérêt commun [il est proposé que ce dernier soit issu d'une majoration des redevances des Agences de l'Eau fixe, avec une répartition de la recette fixée par le Comité de bassin]

P7 / un financement fléché pour les projets d'intérêt commun [« redevance » pour services écologiques rendus]

